



Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 646-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité le 1^{er} octobre 2024:

Règlement numéro 646-2024 abrogeant le règlement d'emprunt numéro 470-06-2010.

Ce règlement a pour objet **d'abroger** le règlement d'emprunt numéro 470-06-2010 qui décrétait des travaux d'infrastructures pour prolonger le réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire, sur une longueur de 385 mètres, de la réfection de voirie dans la rue Industrielle et un emprunt de 406 466\$.

L'abrogation de ce règlement est nécessaire puisque les travaux n'ont jamais été réalisés.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 15 novembre 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au bureau municipal situé au 216, route 271 à Saint-Benoît-Labre où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Saint-Benoît Labre
Ce 18^e jour du mois de novembre 2024

Coralie Rodrigue
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ce 18^e jour du mois de novembre 2024.

Coralie Rodrigue
Directrice générale et greffière-trésorière